



CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 19 septembre 2020 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au château de Raray "Salle des Membres" afin de respecter les règles sanitaires dues à la COVID 19, sous la présidence de M. Jean Marc de La Bédoyère, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire
Mme Martine Belguerras, 1ère adjointe
Mme Virginie Franchet 2ème adjointe
Les conseillers,
Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fournière, M. Bruno Lagache, M. Jean-Raynald Trotin

Était absente :

Mme Ophélie Chapin, ayant donné pouvoir à Mme Martine Belguerras

INVITATION

De 9h00 à 10h00, la Communauté de Commune Senlis Sud Oise (CCSSO) représentée par son Président M. Guillaume Maréchal, et son Directeur des Services, M. Hubert Gage, a présenté sa structure, ses services, son fonctionnement, ses compétences et ses missions.
Le conseil municipal apprécie cette présentation et les remercie.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Martine Belguerras a été désignée secrétaire de séance.

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

Avant le début de l'ordre du jour, Nicolas de La Fournière attire l'attention du conseil sur le projet de planter des arbres destinés à cacher le bâtiment en tôle à l'angle de la rue du Manoir et de Monchy.

Il précise que cette plantation doit être conforme à la réglementation quant aux métrages à respecter. Elle peut aussi diminuer la visibilité dans le carrefour et compromettre la sécurité.

Il rappelle également le danger au sortir du 12 rue du manoir, l'insécurité que représente la vitesse excessive des véhicules roulant dans Raray bien au-delà des 30 km/h qui seraient souhaitables.

M. le Maire précise, avoir reçu des plaintes des riverains signalant la vitesse excessive des véhicules circulant sur la route départementale rue du Manoir, qu'il a pris rendez-vous sur le terrain avec le Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental, Monsieur Lionel Bossier, le jeudi 26 novembre 2020.
(Chargé de l'aménagement durable, de l'environnement et de la mobilité)

Une réunion préparatoire sera organisée avant le rendez-vous de novembre, au cours de laquelle seront évoqués les différents moyens et aménagements nécessaires au ralentissement des véhicules afin d'assurer une meilleure sécurité pour tous. Il pourra également être évoqué les différents points concernant la plantation des arbres sur le trottoir.

Les plaignants, seront conviés à cette réunion.

Il est évoqué également par Daniel Guillaume l'insécurité de la départementale traversant le hameau de la Borde. Celui-ci s'interroge en l'occurrence sur la pertinence de l'utilisation des caméras par la gendarmerie.

M. le Maire précise qu'il n'est pas envisageable de verbaliser par ce moyen.

Si le temps le permet (RV 1h30) il évoquera ce sujet lors du rendez-vous avec Mr. Bossier directeur adjoint du Conseil Départemental.

Bien que des courriers aient déjà été adressés à la gendarmerie, que des contrôles aient souvent été pratiqués, M. le Maire relancera une demande de contrôles des vitesses à Laborde et rue du Manoir à Raray.

DELIBERATIONS

1. Désignation des représentants de l'Association des communes traversées par le TGV Nord

Bruno Lagache a participé aux réunions antérieures. Aucune problématique n'a été évoquée à sa connaissance. Bruno Lagache et Daniel Guillaume représenteront la commune de Raray aux prochaines réunions.

Accepté à l'unanimité

2. Création du poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe, à la suite d'un avancement de grade.

Après 19 ans de bons et loyaux services, Mme Monique Robquin peut prétendre à ce poste avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Accepté à l'unanimité

3. Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) désignation des élus siégeant dans les commissions thématiques intercommunales.

2 représentants par commune (hors Senlis) dont au moins un conseiller communautaire dans l'un des deux cas.

- ✓ 1 Titulaire
- ✓ 1 Suppléant

Commissions :

Finances et évaluation financière

- ✓ Titulaire : Emmanuel de La Bédoyère
- ✓ Suppléante : Martine Belguerras

Aménagement du territoire et solidarités territoriales

- ✓ Titulaire : Jean Marc de La Bédoyère
- ✓ Suppléant : Patrick Gheraert

Affaires sociales, Service à la population et aux familles

- ✓ Titulaire : Martine Belguerras
- ✓ Suppléante : Virginie Franchet

Tourisme et promotion du territoire

- ✓ Titulaire : Jean-Raynald Trotin
- ✓ Suppléante : Claude Bonte

Transition climatique et énergétique ; nouvelles mobilités

- ✓ Titulaire :: vote : Nicolas de La Fournière **5 voix**
Claude Bonte 4 voix
blancs : 2 voix
- ✓ Suppléant : Jean Marc de La Bédoyère

Développement économique

- ✓ Titulaire : Emmanuel de La Bédoyère
- ✓ Suppléant : Jean Marc de La Bédoyère

Préservation et protection de l'environnement

- ✓ Titulaire : Daniel Guillaume
- ✓ Suppléante : Martine Belguerras

Ressources Humaines

- ✓ Titulaire : Jean Raynald Trotin
- ✓ Suppléant : Jean Marc de La Bédoyère

Accepté à l'unanimité

3.1 Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) désignation des élus siégeant dans les commissions thématiques intercommunales.

Office de tourisme Chantilly / Senlis

- ✓ Titulaire : Jean Marc de La Bédoyère

Collège la Fontaine des Prés

- ✓ Suppléant : Jean Marc de La Bédoyère

M. le Maire fait lecture d'un document relatif à l'Office de Tourisme de Chantilly / Senlis, son historique, sa construction administrative, l'impact Covid 19 et met à disposition la "tribune du tourisme" de la destination "Chantilly / Senlis" du 12 septembre dernier.

4. Ecole de Rully - participation à la coopérative scolaire

L'école de Rully sollicite la commune pour participer à la coopérative scolaire à hauteur de 300.00 euros

Accepté à l'unanimité

5. Avenant contrat Jardin Décor : entretien hameau de la Borde

Cet avenant concerne le fauchage de la noue de la Borde

Voir commande en annexe

Voir rapport de Patrick Gheraert en annexe

5.1 Canalisations des eaux pluviales de la Borde

Les dernières pluies qui se sont déversées sur la Borde ont montré que les travaux de gestion du ruissellement des eaux de pluie, ne pouvaient faire leur office en l'état.

En effet, les canalisations en aval de la RD sont obstruées par manque d'entretien depuis de nombreuses années voire décennies.

La SARP, assurant le dégagement des conduits, ne peut passer les furets tant que les avaloirs encombrés entre 80 et 90% ne sont pas accessibles.

En effet, deux d'entre eux sont recouverts et scellés par une épaisse couche de béton (env 10 cm).

La Sté Kubicki propose de découper le dessus des avaloirs sur une surface de 50 x 50 cm par un tampon en fonte, tel que le demande la réglementation sur les RD rendant ainsi le nettoyage possible.

Devis SARP : 1 376.40 euros TTC

Devis Kubicki : 1 606.37 euros TTC

Accepté à l'unanimité 5 et 5.1

6. Communauté de Commune Senlis Sud Oise (CCSSO) - Transfert de compétences PLU

Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour confirmer leur volonté de garder la main sur la gestion de leur PLU, faute de quoi, celui-ci deviendrait un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Raray confirme sa volonté de garder cette compétence.

Accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Saint Nicolas

La date est fixée au 5 décembre 2020

Compte tenu de la Covid 19, Virginie Franchet, Présidente de l'AFL, précise que la Saint Nicolas aura lieu dans des conditions particulières.

Ne pouvant regrouper + de 10 personnes en espace public, elle propose de faire appel à une calèche qui distribuerait les cadeaux des enfants et anciens en porte à porte, comme le ferait le père Noël et sa hotte. Le projet est en cours d'étude.

Visite des travaux de maîtrise du ruissellement des eaux pluviales à la Borde

Le Sage de la Nonette propose d'organiser une visite d'une heure afin de présenter les travaux réalisés :

- ✓ 6 membres connaissent déjà,
- ✓ 1 membre absent,
- ✓ Les 4 derniers seraient disponibles le samedi 17/10 à (10h)

Ces travaux pouvant intéresser l'ensemble du village, M. le Maire propose d'élargir l'information à tous.

Un flyer va être réalisé par Martine Belguerras et distribué dans chaque boîte aux lettres.

Implantation d'une borne de recharge électrique

Par un courrier, la CCSSO interroge les communes afin de connaître leur intérêt pour installer une ou plusieurs bornes, ceci afin de permettre un maillage global, cohérent et équilibré entre communes.

Raray a répondu positivement.

Le lieu doit être situé afin d'intéresser les touristes, les golfeurs et les cabaneurs. Ce projet est soutenu par le SEZEO.

Travaux de reprise de la voirie communale au niveau de la ferme de la Borde

La SARL Les Terres de la Borde sollicite la commune pour la prise en charge de travaux de voirie, petite zone sur l'ancienne route d'accès à la Borde. (40 m sur une voie de 80 m) Réfection qui s'inscrit dans la durée.

Devis proposé à la commune : Eurovia : 4 000.00 euros HT

Voir courrier et plan en annexe

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette réfection de voirie sur 40m.

Remboursement des frais kilométriques de Claude Bonte

Remboursement des frais kilométriques de Claude Bonte, conseillère municipale, pour ses divers trajets et frais engagés pour la commune.

Le détail est en cours de calcul.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ce remboursement.

Location de la salle du château

Pour respecter les consignes Covid 19, les conseils municipaux se tiennent au château, dans une des salles mises à disposition.

Afin de dédommager la Sté EVENCO, la commune propose de louer la salle pour un montant de 200.00 euros HT par réunion.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette location

Exposition permanente, et fête du village

L'inauguration de la salle n'a pu avoir lieu pour des raisons sanitaires, et sera reportée ultérieurement.

Pour les mêmes raisons la fête du village a été annulée à l'unanimité par les membres de l'AFL

La commune a implanté deux panneaux sur les murs extérieurs (mur du parking de la mairie et entrée du village, angle rue du Manoir et sur de la Solette), distribué des affiches et flyers afin de diffuser largement l'information sur les visites possibles, soit par la commune les mardi et vendredi après-midi, soit le weekend par Aquilon en fin de visite du village.

Aquilon confirme 300 visiteurs environ ayant visité la salle depuis le début de l'année

"Clos du Manoir" à Raray

Nicolas de La Fourrière aimerait qu'au prochain conseil soit évoqué la situation du lotissement.

Pièces jointes :

- ✓ Commande Jardin Décor
- ✓ Rapport de Patrick Gheraert
- ✓ Office de tourisme

Prochain conseil municipal : le samedi 19 décembre 2020 à 9 heures lieu à définir

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 heures 30